

# QUESTIONS SUR L'ACTUALITE

Questions sur l'actualité

12 mars 2012- 6h35, 7h35 et 8h35

Editorialiste : Dr Yves Ekoué AMAÏZO,

Radio Africa numéro 1

## Les femmes africaines : les améliorations récentes cachent les injustices



### A retenir

- ✓ 2012 pour les femmes africaines : quelques progrès mais beaucoup d'injustices
- ✓ 20 % de femmes siégeant dans les parlements africains
- ✓ Record battu par le Rwanda avec 56 % des femmes au parlement
- ✓ 70 % des femmes dans le monde agricole

### Thème en gestation

- ◆ La Cyrénaïque, un Etat fédéré de Libye ?
- ◆ La Françafrique : comment opérer une rupture qui n'est pas intervenue ?
- ◆ Vers l'autonomie énergétique en Afrique : des résistances existent
- ◆ Cameroun : refuser de céder 10 000 hectares à des agriculteurs chinois, c'est un an de prison

En 2010, le nombre de femmes siégeant dans les parlements africains atteint les 20 %, légèrement au-dessus des 19 % que constitue la moyenne mondiale. Lorsque l'on se penche sur les statistiques par pays, il y a problème. En Algérie, on est passé en vingt ans de 2 % en 1990 à 8 %. L'Angola est passé de 15 % à 39 % alors que l'Afrique du sud est passée de 3 % en 1990 à 45 % en 2010. Le Rwanda a battu le record africain en passant de 17 % en 1990 à 56 % en 2010. Les trois pays qui sont à zéro en 2010 ne sont pas en Afrique, c'est l'Arabie Saoudite, Oman et Yémen. Incroyable mais vrai. Les régimes conservateurs semblent se méfier des femmes. Rappelons tout de même que l'Afrique ne brille pas dans sa grande majorité avec en 2010, 11 % de femmes au parlement au Bénin comme au Togo, 8 % au Congo, 9 % en Côte d'Ivoire, 8 % au Ghana et en Libye, 7 % au Nigeria, mais 23 % au Sénégal, 32 % en Ouganda et 15 % au Zimbabwe. La France est passée de 7 % en 1990 à 19 %

en 2010 alors que l'Allemagne est à 33 % en 2010.

En Guinée, avec 19 % des femmes au parlement, la situation de la femme peut se résumer à un chiffre : la moyenne entre 2004 et 2009 des jeunes filles entre 15 et 19 ans qui ont déjà un enfant est de 32 % en Guinée, de 28 % au Cameroun, 38 % au Liberia, 39 % au Niger, 38 % à Madagascar. Bref, il faut croire que ces jeunes filles sont prises dans un système complexe de pauvreté, de dépendance et d'ignorance qui conduit inévitablement à se retrouver avec un enfant à charge alors qu'elles ne disposent pas de ressources financières !

Les femmes africaines représentent près de 70 % du monde agricole alors qu'elles produisent près de 90 % de ce que les Africains mangent. C'est donc la femme africaine qui permet aux hommes africains de manger. Malheureusement, la majorité des femmes africaines sont actives dans le

-----+--+@+--+-----

secteur informel, ou travaillent dans des activités précaires ou dans des postes peu qualifiés. Le problème est bien le salaire et le pouvoir d'achat. Elles sont 8,5 % dans le secteur non agricole. Les mentalités de macho, le poids des traditions et des religions, le complexe de l'homme noir qui se considère comme le « chef » de famille peuvent expliquer cette situation.

Cette situation de précarité salariale et de pouvoir d'achat conduit à réduire les opportunités de la femme africaine. Celles-ci sont défavorisées devant l'accès à la santé, à l'éducation, les opportunités diverses qu'offre l'économie en croissance. Lors des récessions ou les faibles croissances, elles sont les souffre-douleurs des hommes, surtout quand ils sont au chômage et que la « honte » s'y mêle. A peine 28 % des femmes bénéficient de soins prénataux entre 2004 et 2009 en Ethiopie alors que ce taux est de 71 %

pour l'Afrique subsaharienne. Il ne faut donc pas s'étonner du taux élevé des enfants qui décèdent prématurément. Mais là où il faut féliciter la femme africaine, elle est en fait le vrai soutien de famille car elle accepte non seulement de faire les travaux de maison, s'occuper des enfants, parfois des maris, mais elles acceptent aussi trop souvent des emplois non-rémunérés. Plus de 12,7 % des femmes en Ethiopie contre 7,8 % des hommes ne sont pas payées pour le travail qui est fait. Alors, pourquoi de telles injustices ? En réalité, le code familial en Afrique est défavorable aux femmes. Il est souvent interdit aux filles d'obtenir une part équitable d'un héritage ou aux femmes d'exercer l'autorité parentale sur leurs enfants une fois un mariage dissous. Alors, il va falloir penser faire une discrimination positive en faveur des femmes africaines. YEA.



Contact Africa1  
+33 1 55 07 58 07/01  
www.africa1.com

E-mail:

info@africa1.com  
yeamaizo@amaizo.info

### Questions sur l'actualité

La Grande Matinale  
Lundi à Vendredi :  
6h35, 7h35 et 8h35

## Questions sur l'actualité

Une rubrique qui offre une réponse à  
chaud des Africains aux Africains.

Cette chronique afrocentrique permet  
d'apporter des éclairages originaux,  
assurément différents de  
l'occidentalo-centrisme ambiant.

Interdépendance africaine

[www.amaizo.info](http://www.amaizo.info)

Rubrique  
Chronique afrocentrique

[http://amaizo.info/category/  
chronique-afrocentrique/](http://amaizo.info/category/chronique-afrocentrique/)